

Formulaire de référence pour le Programme ontarien de dépistage du cancer du poumon (PODCP)

- Vous pouvez soumettre cette référence à l'un des sites admissibles du PODCP répertoriés sur ontariohealth.ca/fr/sitesdepistagecancerpoumon.
- Les participants au PODCP qui ont changé de fournisseur de soins devraient remplir les sections 1, 4, 5 et 6.
- Notez que toute personne qui répond aux critères d'inclusion pour la référence ne sera pas nécessairement admissible au dépistage du cancer du poumon dans le cadre du PODCP (voir la Foire aux questions).

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PATIENT (OU APPOSER UNE ÉTIQUETTE)			
Prénom:		Nom de famille:	
Date de naissance (AAAA/MM/JJ):		Adresse (y compris le code postal):	
Numéro de téléphone:	Numéro de téléphone alternatif:	Numéro RASO:	Code de version:
2. CRITÈRES DE RÉFÉRENCE			
<p>Pour référer une personne âgée de 55 ans ou plus à une évaluation des risques dans le cadre du PODCP pour la première fois, une personne qui s'est présentée d'elle-même ou une personne qui avait précédemment été jugée inadmissible au PODCP, elle doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir des antécédents de tabagisme, <u>quelle que soit</u> la quantité de cigarettes fumées quotidiennement pendant 20 ans • être couverte par le RASO <p><input type="checkbox"/> Le patient répond aux critères ci-dessus et ne présente aucun des critères d'exclusion</p>		<p>Pour référer un ancien participant âgé de plus de 80 ans afin qu'il continue le dépistage dans le cadre du PODCP, il doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir discuté avec vous de la poursuite du dépistage du cancer du poumon • être suffisamment en santé pour subir et récupérer d'un traitement contre le cancer du poumon • avoir une espérance de vie (c.-à-d. plus de 5 ans) permettant de bénéficier d'un traitement • être couvert par le RASO <p><input type="checkbox"/> Le patient répond aux critères ci-dessus et ne présente aucun des critères d'exclusion</p>	
<p>CRITÈRES D'EXCLUSION – Une personne ne devrait pas être référée au PODCP si elle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a reçu un diagnostic de cancer du poumon ou est actuellement sous surveillance active pour des nodules pulmonaires • a présenté une hémoptysie d'origine inconnue ou une perte de poids inexplicable de plus de 5 kg (11 lb) au cours de la dernière année • subit actuellement une évaluation diagnostique, un traitement ou une surveillance pour des conditions potentiellement mortelles (par exemple, un cancer avec un pronostic défavorable) 			
3. ANTÉCÉDENTS DU PATIENT			
Diagnostic antérieur de MPO?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Tomodensitométrie thoracique antérieure?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu (si oui, indiquez la date (AAAA/MM/JJ) et l'emplacement (par exemple, nom de l'hôpital) pour jusqu'à deux des TDM thoraciques les plus récentes)
1.		2.	
<p>Veillez fournir toute information supplémentaire ou tout aménagement requis (par exemple, faible vision, perte auditive, personne de soutien désignée, interprète requis).</p>			
4. FOURNISSEUR RÉFÉRENT (OU APPOSER UNE ÉTIQUETTE)			
Nom de famille et prénom:		Numéro OMCO ou OIIO:	
Numéro de téléphone:		Numéro de télécopieur:	
<p>Je suis le fournisseur de soins primaires du patient <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Le patient n'a pas de fournisseur de soins primaires (Si « Non », remplissez la section 5. Autrement, passez à la section 5)</p>			
5. FOURNISSEUR DE SOINS PRIMAIRES: Le fournisseur de soins primaires du patient sera mis en copie sur toutes les communications relatives à son activité de dépistage du cancer du poumon. Cependant, il vous est demandé d'informer le fournisseur de soins primaires du patient de cette référence.			
Nom de famille et prénom:		Numéro de téléphone:	Numéro de télécopieur:
6. SIGNATURE			
<p>Si le patient est admissible au dépistage sur la base d'une évaluation des risques et que vous signez ce formulaire en tant que fournisseur de soins de santé référent, vous:</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorisez l'utilisation de la tomodensitométrie à faible dose (TDMFD) pour l'examen initial du patient, le dépistage annuel de routine et le suivi des nodules, conformément aux directives du PODCP • autorisez la référence du patient pour une évaluation diagnostique des poumons, si cela est recommandé par le radiologue rapporteur • confirmez que vous êtes responsable d'assurer un suivi approprié des découvertes fortuites 			
Signature:		Date (AAAA/MM/JJ):	

Formulaire de référence pour le Programme ontarien de dépistage du cancer du poumon - Foire aux questions

Est-ce que toutes les personnes référées seront admissibles au dépistage du cancer du poumon dans le cadre du Programme ontarien de dépistage du cancer du poumon (PODCP)?

Toutes les personnes référées ne seront pas admissibles au dépistage du cancer du poumon dans le cadre du PODCP. La détermination de l'admissibilité est un processus en deux étapes. Seules les personnes qui répondent aux critères des étapes 1 et 2 seront admissibles à un dépistage du cancer du poumon par le biais du PODCP.

- À l'étape 1, les fournisseurs de soins de santé réfèrent les personnes qui répondent aux critères de référence pour l'âge et les antécédents de tabagisme à un site du PODCP. Les personnes peuvent également se présenter d'elles-mêmes (contacter le site du PODCP de leur propre initiative) pour être évaluées.
- À l'étape 2, un site du PODCP contactera la personne et effectuera une évaluation des risques pour toute personne qui répond aux critères d'âge et d'antécédents de tabagisme de l'étape 1. Les résultats de l'évaluation des risques à l'étape 2 détermineront si la personne est admissible à un dépistage du cancer du poumon par le biais du PODCP.

Lorsque les fournisseurs de soins de santé réfèrent une personne à un site du PODCP à l'étape 1, ils doivent remplir le formulaire de référence du PODCP pour autoriser l'utilisation de la tomodensitométrie à faible dose au cas où cette personne serait jugée admissible au PODCP à l'étape 2. Les personnes qui se présentent d'elles-mêmes à un site du PODCP et qui sont jugées admissibles à l'étape 2 auront tout de même besoin d'une référence d'un fournisseur de soins de santé avant de pouvoir participer au dépistage du cancer du poumon.

Puis-je référer des personnes ayant consommé d'autres formes de tabac ou été exposées à la fumée secondaire pendant 20 ans ou plus?

Les personnes exposées à la fumée secondaire ou ayant consommé d'autres formes de tabac, comme des cigares, du tabac à pipe, du tabac à mâcher ou des cigarettes électroniques, ne sont pas admissibles au dépistage du cancer du poumon dans le cadre du PODCP à moins qu'elles n'aient également fumé une grande quantité de cigarettes. Le PODCP continuera de suivre les données probantes et pourrait mettre à jour son champ d'application à l'avenir. Seules les personnes ayant fumé une grande quantité de cigarettes pendant de nombreuses années peuvent être admissibles au PODCP, car le tabagisme est le principal facteur de risque du cancer du poumon. En Ontario, on estime que le tabagisme est responsable de plus de 70% des cas de cancer du poumon et il est souvent rapporté comme étant à l'origine de jusqu'à 85%

des nouveaux cas. En revanche, les personnes exposées à la fumée secondaire présentent un risque beaucoup plus faible de développer un cancer du poumon que celles qui ont fumé beaucoup de cigarettes. Si une personne présente des symptômes de cancer du poumon, consultez le [parcours diagnostique du cancer du poumon de Santé Ontario \(Action Cancer Ontario\)](#) pour en savoir plus sur les prochaines étapes recommandées.

Comment le risque de cancer du poumon est-il calculé?

L'évaluation des risques est effectuée au moyen d'un calculateur de risque basé sur un modèle statistique de prédiction qui donne une estimation (en pourcentage) du risque qu'une personne développe un cancer du poumon dans les six prochaines années. L'évaluation des risques prend en compte l'âge et les antécédents de tabagisme de cigarettes, ainsi que d'autres facteurs de risque tels que l'indice de masse corporelle, le niveau d'éducation, les antécédents personnels de cancer et de maladie pulmonaire obstructive chronique, ainsi que les antécédents familiaux de cancer du poumon. Les personnes présentant un risque de 2 % ou plus de développer un cancer du poumon au cours des six prochaines années sont considérées comme admissibles à participer au PODCP.

Quelles sont les prochaines étapes si le patient est admissible au dépistage du cancer du poumon?

Les personnes admissibles au dépistage du cancer du poumon bénéficieront de:

- une discussion avec un navigateur de dépistage avant la tomodensitométrie à faible dose (TDMFD) pour leur permettre de prendre une décision éclairée quant à leur participation au dépistage;
- une TDMFD initiale, et le site du PODCP communiquera les résultats du dépistage, les découvertes fortuites (c.-à-d. des découvertes autres que les nodules pulmonaires) ainsi que les prochaines étapes aux fournisseurs de soins de santé référents et aux fournisseurs de soins primaires (si différents);
- une transition fluide vers une évaluation diagnostique pulmonaire pour examiner les découvertes pouvant indiquer un cancer;
- un soutien à l'abandon du tabac fourni par le site du PODCP, y compris une consultation d'au moins 10 minutes avec un conseiller spécialisé en abandon du tabac; et
- un soutien à la navigation tout au long du processus de dépistage, sans aucun jugement

Vous serez informé si une personne que vous avez référée n'est pas admissible ou décide de ne pas participer au dépistage du cancer du poumon.



Que se passe-t-il si une personne que je réfère n'est pas admissible au dépistage du cancer du poumon dans le cadre du PODCP?

Si la personne que vous avez référée n'est pas admissible au dépistage du cancer du poumon, vous pouvez la référer de nouveau dans trois ans pour que son risque soit réévalué.

Si le score de risque précédent de la personne se situait entre 1,00% et 1,99%, et qu'elle subit l'un des changements suivants, vous pouvez la référer de nouveau pour une réévaluation suite à la survenue du changement:

- elle a recommencé à fumer (si elle avait cessé)
- un diagnostic de maladie pulmonaire obstructive chronique a été posé
- un nouvel antécédent familial de cancer du poumon a été identifié

Quelles sont mes responsabilités en tant que fournisseur de soins de santé référent?

En tant que fournisseur de soins de santé référent, vous avez la responsabilité de:

- référer uniquement les personnes qui répondent aux critères de référence;
- déterminer si le dépistage du cancer du poumon est approprié pour le patient en fonction de votre évaluation de son état de santé général; le dépistage peut ne pas convenir aux personnes présentant des affections ou des maladies qui pourraient limiter leur capacité à participer ou à bénéficier du dépistage du cancer du poumon;
- assurer un suivi approprié des découvertes fortuites exploitables (c.-à-d. des découvertes autres que des nodules pulmonaires) sur une TDMFD; et
- informer le PODCP si le patient doit arrêter le dépistage

Pour toute question concernant les références de patients, veuillez contacter le site du PODCP de votre région.

Veuillez visiter ontariohealth.ca/fr/sitesdepistagecancerpoumon pour obtenir les coordonnées des sites du PODCP auxquels vous pouvez référer les patients.

Pour toute demande de renseignements généraux:

Courriel: cancerinfo@ontariohealth.ca

Téléphone: 1-866-662-9233

Pour de plus amples renseignements sur le PODCP, visitez ontariohealth.ca/fr/depistagerisquelevecancerpoumon.